

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 30 MARS 2023

OBJET : Signature de la convention Archistore avec le CAUE

Nombre de membres du Comité Syndical	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	: 15 représentant 15 voix

N° : 019/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles
Il examine le point n°11 de l'ordre du jour, visé en objet.
Monsieur Michel GROS, préside

DELEGUES DES EPCI :

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

G FABRE – M GROS – O HOFFMANN – J PAUL – F PERO – E AUDIBERT – C DELZERS
– G FERRANTE – JL LAUMAILLER – P TONARELLI

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

H PHILIBERT – B DE BOISGELIN – N BREMOND – L MEAUME – C GHINAMO

Contexte :

Dans le cadre de sa mission de valorisation du patrimoine des commune du territoire, le Pays d'art et d'histoire Provence Verte Verdon mène en partenariat avec le CAUE VAR le projet de création d'une application de découverte des villages et de leur architecture intitulée « Archistoire ». Pour cela, une convention entre le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon, maître d'ouvrage du projet, et le CAUE VAR doit définir le partenariat entre les deux structures.

Descriptif de l'action :

Créée en partenariat entre le CAUE Var et la société 9b+ (Agence d'innovation culturelle, spécialisée dans la création d'expériences muséographiques et numériques) Archistoire est une application de découverte culturelle sur mobile ou tablette, selon un principe innovant de réalité hybride (réalité augmentée + réalité virtuelle).

Archistoire est un outil pédagogique numérique, immersif et flexible pour interpréter les paysages bâtis et non bâtis, et permet au plus grand nombre (résidents, touristes, jeunes, familles, élus, publics handicapés, etc.) d'accéder à la connaissance et la compréhension de ce qui constitue leur environnement immédiat. En proposant des contenus de qualité, Archistoire connecte tous les publics à leur cadre de vie, son histoire et son patrimoine, y compris immatériel, tout en étant un support promotionnel pour le territoire concerné. C'est un outil gratuit pour les utilisateurs.

L'application Archistoire est aujourd'hui une application mutualisée entre les CAUE, déployée sur l'ensemble du territoire français. Elle bénéficie ainsi d'une forte visibilité auprès des publics, du fait de la mutualisation des efforts de promotion de l'ensemble des CAUE adhérents à la démarche, et de leurs partenaires.

Cette convention permet de définir précisément les rôles du CAUE et du Syndicat mixte ainsi que les modalités financières du projet.

2 circuits sont concernés :

- **Circuit de découverte des communes de la Communauté de communes Provence Verdon.**
- **Circuit de découverte de la ville de Brignoles**

Leur réalisation s'échelonnnera sur les années 2023 et 2024.

Le syndicat mixte sera maître d'ouvrage de la « Story » (ensemble des contenus intellectuels, culturels et scientifiques des parcours de visite pédagogique et culturel). Il sollicite l'accompagnement du CAUE en sa qualité de centre de ressources sur le territoire départemental, d'acteur de la sensibilisation et de l'éducation et d'expert sur les questions patrimoniales, architecturales, urbaines et paysagères.

Le syndicat mixte prend en charge les différentes étapes de fabrication du contenu et se fera appuyer pour cela par un prestataire.

Le financement de cette prestation sera réparti entre le syndicat mixte, la commune de Brignoles et la CCPV, au regard du coût de chaque circuit et des subventions éventuellement mobilisables.

Le CAUE accompagne le partenaire dans ce projet : il apporte toutes ressources, expertises et tous moyens utiles aux différentes étapes de fabrication du parcours, il se charge de la publication de la Story du fait de sa qualité d'éditeur de l'application. Le CAUE contribue à la

promotion du parcours créé en activant ses propres outils de communication et relais d'information.

Coûts d'intégration :

Si l'intervention du CAUE est gratuite, des coûts d'intégration des contenus dans l'application (« Ticket Story ») sont à prévoir. Le partenaire remboursera au CAUE la totalité, ou une quote-part, du coût d'intégration des contenus dans l'application Archistoire, sur présentation de la facture de 9b+ par le CAUE.

Dans le cas présent, les coûts d'intégration du contenu des 2 parcours s'élèvent à 8400 € TTC. Le CAUE prendra à sa charge 4800 € TTC et le syndicat mixte lui remboursera le solde soit 3600 € TTC.

(Rappel : à ces frais viendra s'ajouter le montant de la prestation de service pour l'élaboration des contenus)

Le Comité Syndical

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver la convention de partenariat avec le CAUE pour la mise en place de l'application Archistoire conformément au document ci-joint
- D'autoriser le président à signer cette convention et tout acte à intervenir s'y rapportant

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits,

Le Président du Syndicat Mixte



Michel GROS